

RÉFORME TERRITORIALE Elle sera effective dans quatre mois

On discute gros sous en vue de la collectivité d'Alsace

Fruit de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la collectivité européenne d'Alsace va voir le jour dans quatre mois à peine. Les préparatifs entrent dans le dur avec deux points sensibles : l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents et l'augmentation des indemnités des élus.

On ne fait pas de fusion de collectivités sans casser de tirelire. La Cour des comptes elle-même l'a constaté en relevant que la fusion des régions n'a pas dégagé les économies promises en raison d'un surcoût des dépenses de fonctionnement. Engagés dans une fusion devant aboutir à la création de la collectivité européenne d'Alsace (CEA) le 1^{er} janvier prochain, les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se retrouvent confrontés à cette réalité.

L'harmonisation des salaires explique notamment la hausse des dépenses des collectivités qui fusionnent. Ce fut le cas pour la région Grand Est où l'application du régime indemnitaire unique a engendré un surcoût de 16 millions, la collectivité ayant fait le choix d'harmoniser les rémunérations au niveau lorrain, le plus favorable pour l'ensemble des agents.

Un total de 6 000 agents

Un diagnostic a été établi dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Il va servir de base aux négociations avec les organisations syndicales qui



Les hôtels des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Photos DNA/Laurent RÉA

doivent débiter dans une semaine pour un marathon d'un mois. Au menu : temps de travail, rémunérations, action et protection sociales... Un protocole d'accord devrait être présenté au comité technique des deux départements avant le 31 décembre.

L'information de France Bleu Alsace selon laquelle une douzaine de directeurs de service du Haut-Rhin bénéficieraient d'une augmentation moyenne de salaire de 8 000 € annuels a jeté le trouble quelques jours avant l'entame des discussions. La collectivité n'a pas démenti ni contesté le chiffre avancé. Le syndicat FO, majoritaire au département du Haut-Rhin, a écrit à la présidence pour avoir des explications. « Cette affaire nous pose problème », note Christophe Odematt, secrétaire général FO des personnels, qui s'interroge sur « la légalité » de ces augmentations au regard de la délibération du 21 juin 2019 fixant le nouveau régime indemnitaire. Le syndicaliste est d'autant plus « stupéfait » qu'il craint « une harmonisation vers le bas » pour les agents.

« Aujourd'hui, aucune décision n'est prise », répond Pierre Bihl, vice-président en charge de l'administration et des ressources humaines. « Il y aura des ajustements à prévoir pour nos agents qui occupent des fonctions et réalisent des missions identiques. Tout cela va se faire en fonction de nos possibilités financières. » Les deux collectivités vont commencer à plancher sur les orientations budgétaires à la mi-septembre. L'enjeu est de taille dans la mesure où il faut créer les conditions d'une intégration réussie entre les 3 600 agents du Bas-Rhin et les 2 400 du Haut-Rhin. La question de l'alignement de la rémunération des hauts fonctionnaires est d'autant plus complexe qu'ils sont les premiers concernés par l'unification des grandes directions et services supports.

Des sièges supplémentaires

Autre sujet qui fait mauvais genre, la réévaluation des indemnités des élus de la future CEA. Cette augmentation, légale, est liée au changement de strate de popula-

tion qui détermine la rémunération des conseillers départementaux. Elle pourrait s'élever à 400 € pour un élu haut-rhinois et à 200 € pour un élu bas-rhinois, les conseillers d'Alsace pouvant toucher jusqu'à 2 722 € bruts par mois et 2 994 € s'ils sont membres de la commission permanente.

Mais rien ne les empêche de faire un effort. C'est l'option prise par leurs collègues du Grand Est. Leurs indemnités ont été fixées à un niveau inférieur de 20 % au niveau maximum autorisé par la loi. Combinée à la diminution du nombre de vice-présidents (de 41 à 15) et de membres de la commission permanente (de 89 à 40), cette mesure s'était traduite par une baisse des dépenses de l'assemblée de 4,7 % entre 2015 et 2018.

Reste la question des hémicycles, qui ne se régleront pas gratuitement non plus. Des travaux sont engagés dans les deux hôtels du département pour permettre d'accueillir les 80 conseillers d'Alsace. Il s'agit d'installer 34 sièges supplémentaires à Strasbourg et 46 à Colmar.

Franck BUCHY